

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE :

Pam Musson
Directrice, Direction de la mise en œuvre des programmes
d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Division de l'apprentissage des jeunes enfants
Ministère de l'Éducation

DATE :

le 28 mars 2011

OBJET :

Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin
d'enfants – Troisième versement de l'allocation et modification de
l'entente de financement du projet (CPT)

Je vous écris pour vous fournir des renseignements sur votre troisième paiement concernant le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants qui est prévu pour le 31 mars 2011.

Comme indiqué dans ma dernière communication (14 janvier 2011), au moment de procéder au deuxième versement de l'allocation, le Ministère n'avait pas fini de recueillir certains des renseignements nécessaires pour pouvoir calculer le montant intégral. Ainsi, le paiement du mois de janvier comprenait le financement de base pour le personnel enseignant, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE), ainsi que les subventions prévues pour l'éducation de l'enfance en difficulté, la fondation des élèves et le fonctionnement des écoles.

Troisième paiement de l'allocation – Mars 2011

À présent que les renseignements ont été fournis et révisés, nous pouvons procéder au paiement subséquent qui comprendra le facteur « expérience et qualifications » du personnel enseignant et des éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE) des conseils admissibles (conformément à l'entente de financement). Par ailleurs, je suis heureuse de vous informer que ce paiement et le versement final (mai 2011) comprendront également un financement supplémentaire sous forme de Subvention à la transition. Tel qu'indiqué dans la note de service 2009: B12 (27 octobre 2009), le Ministère est en train d'offrir un financement supplémentaire aux conseils pour les aider à gérer les besoins locaux et à amortir les coûts de mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Les conseils admissibles recevront également une subvention pour l'élément conseils ruraux et éloignés, analogue à la subvention pour les besoins des élèves (SBE) de 2010-2011.

Pour plus de précisions sur les allocations et le calendrier des versements, veuillez vous reporter au document ci-joint intitulé *Entente de modification de l'entente CPT – Maternelle et jardin d'enfants à temps plein*.

Modification de l'entente de financement CPT

Veillez trouver ci-joint pour votre signature un document modifiant l'entente de financement CPT, illustrant les changements précités qui ont été apportés au calendrier des versements. Ce document comporte également les changements suivants à l'entente CPT :

- Il ne sera plus question du financement du transport dans l'entente CPT. Comme vous êtes sans doute au courant, les demandes d'information concernant le financement du transport doivent nous parvenir d'ici le 31 mai 2011 et elles sont en train d'être recueillies indépendamment de l'entente par la Direction du soutien aux activités scolaires du Ministère (veuillez vous reporter aux notes de service 2010: B13 – du 3 novembre 2010 et 2011: SB 2 – du 26 janvier 2011).
- Les renseignements sur la rémunération des EPE pendant la journée scolaire normale et les EPE suppléants seront obtenus lors de la présentation des états financiers pour 2010-2011 en novembre 2011 (la date limite indiquée à l'origine dans l'entente était le 1^{er} mars 2011).
- Une fois que le Ministère aura reçu et révisé les données fournies dans ces états financiers, tout redressement au financement prévu pour les EPE se produira, le cas échéant, en janvier 2012 (la date indiquée à l'origine dans l'entente correspondait au troisième versement, en avril 2011).

Veillez prendre note des modifications décrites dans le document ci-joint. Cette entente de modification et l'entente de projet constituent l'intégralité de l'entente et sont une annexe à l'Entente-cadre sur les paiements de transfert.

Nous demandons aux conseils de bien vouloir signer l'entente de modification ci-jointe et de nous la faire parvenir sous forme de fichier PDF, à l'adresse tpa-edu@ontario.ca d'ici le **15 avril 2011**.
Veillez inscrire comme objet : « Entente de modification : Maternelle et jardin d'enfants à temps plein pour les enfants âgés de quatre et de cinq ans ».

En vous remerciant du leadership dont vous faites invariablement preuve à l'égard de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pam Musson

Directrice de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
Division de l'apprentissage des jeunes enfants
Ministère de l'Éducation

cc : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances
Cheri Hayward, directrice, Direction du soutien aux activités scolaires, ministère de l'Éducation